

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT **PC-2786-16-PD1** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 POUR PERMETTRE AU 2555, BOULEVARD DES SOURCES, UNE SÉPARATION COUPE-FEU AU LIEU D'UN MUR DE BLOCS DE BÉTON, ENTRE LOCAUX D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL MULTI-OCCUPANTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement PC-2786-16-PD1 modifiant le Règlement de construction PC-2786.

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **6 novembre 2018**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté par résolution un projet de règlement PC-2786-16-PD1 modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour permettre au 2555, boulevard des Sources, une séparation coupe-feu au lieu d'un mur de blocs de béton, entre les locaux d'un bâtiment industriel multi-occupants.
2. Le **4 décembre 2018**, à 19h30 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sis au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement ne vise que l'immeuble sis au 2555, boulevard des Sources situé à Pointe-Claire.
6. Le projet de règlement, ainsi qu'une illustration de l'endroit visé, peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés

Donné à Pointe-Claire, ce 14^e jour de novembre 2018.

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

DRAFT BY-LAW **PC-2786-16-PD1** AMENDING CONSTRUCTION BY-LAW PC-2786 SO AS TO ALLOW AT 2555 SOURCES BOULEVARD, A FIRE SEPARATION INSTEAD OF A CONCRETE BLOCK WALL BETWEEN THE PREMISES OF A MULTI-TENANT INDUSTRIAL BUILDING.

To all persons interested in draft by-law PC-2786-16-PD1 amending Construction By-law PC-2786.

Public notice is hereby given by the undersigned, for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **November 6th, 2018**, the Pointe-Claire City Council adopted by resolution draft by-law PC-2786-16-PD1 amending the Construction By-law PC-2786 so as to allow at 2555 Sources Boulevard a fire separation instead of a concrete block wall between the premises of a multi-tenant industrial building.

2. On **December 4th, 2018**, at 7:30 p.m. or as soon as possible thereafter, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or any other person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of this draft by-law are not subject to approval by way of referendum.
5. The draft by-law concerns only the property located at 2555 Sources Boulevard in Pointe-Claire.
6. The draft by-law, as well as an illustration of this contemplated location, are available for consultation at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from 8:30 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., Monday to Friday, with the exception of holidays

Given in Pointe-Claire this 14th day of November 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City-Clerk